



# AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-4]

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES DE 450 M2 DE TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE MOULINS POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE DE VEHICULES

**1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :**

**Direction Immobilière Territoriale Sud Est**, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

**2. Correspondant :**

Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Flavien TONNELIER / Courriel : ftonnelier@yxime.fr / Téléphone : 07.78.67.78.24 / Adresse : Cité Park – 23 avenue de Poumeyrol – Bât. F – 69300 Caluire-et-Cuire.

**3. Objet de la procédure :**

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 450 m<sup>2</sup> sis rue Philippe THOMAS sur la commune de MOULINS (03000).

**4. Procédure :**

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

**5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SIAT dont le siège est sis 1, place de la Gare à MOULINS (03000).

Date d'effet de la convention d'occupation : 08 juillet 2019.

**6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

**7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Téléphone : 0473146100 - Télécopie : 0473146122

Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)